

**Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :**

**Objet : Société publique locale « La cuisine près de chez nous » - communication du rapport relatif à l'exercice 2022**

Séance du 27 septembre 2023

Convocation du 21 septembre 2023

Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents :

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, MM. Théophile Touny, Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mme Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Philippe Szykowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Etaient représentées :

Mme Sakina Bohu par Mme Florence Presson,  
Mme Christiane Gautier par M. Jean-Christophe Dessanges

Etait absent :

M. Xavier Tamby

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,

Séance du 27 septembre 2023

**OBJET : Société publique locale « La cuisine près de chez nous » - communication du rapport relatif à l'exercice 2022**

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1524-5, L. 1531-1 et D. 1524-7,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 désignant ses représentants de la Ville au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous »,

Vu les comptes de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » arrêtés au 31 décembre 2022,

Vu le rapport des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » pour l'exercice 2022,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, (M. Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, M. Frédéric Bernard ne prennent pas part au vote)

DONNE ACTE aux représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration de la société publique locale « La cuisine près de chez nous » pour l'exercice 2022 pour la communication qui lui a été faite sur son activité et ses comptes pour l'exercice 2022.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire



*Philippe Laurent*

le secrétaire de séance

*[Signature]*